Nations Unies S/2014/295



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 avril 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est le deuxième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, dans lequel ce dernier a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 30 jours sur l'application de la résolution par toutes les parties en République arabe syrienne.

2. Couvrant la période du 22 mars au 21 avril 2014, le rapport se fonde sur les rares données auxquelles les acteurs des Nations Unies sur le terrain ont eu accès ainsi que sur des éléments d'information provenant de sources publiques et de sources gouvernementales syriennes.

II. Principaux faits nouveaux

A. Questions politiques et militaires

3. Durant la période considérée, les affrontements se sont poursuivis dans de nombreuses régions du pays entre les forces gouvernementales et les forces d'opposition, et entre divers groupes d'opposition. Ils ont été particulièrement intenses dans les provinces d'Alep, de Lattaquié, de Deraa, de Homs et de Rif-Damas. Les heurts se sont aussi poursuivis dans plusieurs autres parties du pays, y compris dans les provinces de Hama, de Edleb, de Raqqah et de Deir el-Zor. Les hostilités conduites par toutes les parties au conflit, y compris les attaques visant directement et sans discernement des civils et des zones civiles, ont continué de faire des morts et des blessés.

4. Les combats se sont intensifiés à Alep, où les forces gouvernementales ont effectué d'importants bombardements et continué d'utiliser d'autres armes lourdes. Les missiles et les roquettes tirés par des groupes d'opposition ont fait un grand nombre de morts et de blessés. Une vingtaine d'obus et de missiles en moyenne auraient touché chaque jour des quartiers est et ouest d'Alep entre la fin de mars et le début d'avril. D'après Human Rights Watch, qui a examiné des images satellitaires les 22 février, 1er mars et 2 avril 2014, des éléments très probants donnent à penser que les forces gouvernementales se livrent à des bombardements aériens aveugles et à des attaques terrestres contre les quartiers d'Alep tenus par





l'opposition. À l'aide de barils explosifs improvisés et de bombes classiques, elles auraient touché plus de 85 sites importants depuis le 22 février et détruit un grand nombre de bâtiments résidentiels. Les quartiers de Massaken Hananou, Soukhour, Tourbat Lala, Hilouaniye, Jabal Badro, Heidariyyé et Oweida, tenus par l'opposition, ont été particulièrement touchés.

5. Depuis le 5 avril, des groupes armés ont lancé une offensive dans les quartiers de Layramoun et Zahraa, dans le nord-ouest d'Alep, et des dizaines de civils ont été blessés et déplacés à cette occasion. De plus, depuis le 12 avril, l'accès à la partie ouest d'Alep est épisodique en raison des affrontements armés opposant les forces gouvernementales aux groupes d'opposition à Ramoussa et alentour, dans la banlieue sud d'Alep. La ville est de fait encerclée par des groupes d'opposition armés. Les combats, livrés en particulier à proximité du seul axe d'approvisionnement reliant Alpe à Homs, Damas et la côte, suscitent la crainte d'une pénurie de carburant et d'une augmentation du prix des denrées alimentaires et d'autres produits de base dans les quartiers ouest et est de la ville.

6. Dans la province de Lattaquié, des groupes d'opposition armés, parmi lesquels le Front el-Nosra, Ahrar el-Cham et Ansar el-Cham, ont lancé le 21 mars une offensive importante contre la ville de Kassab est les alentours et pris au Gouvernement syrien le contrôle d'un point de franchissement de la frontière avec la Turquie. Les affrontements auraient contraint plus de 7 500 personnes à se déplacer, dont beaucoup ont cherché refuge dans la ville de Lattaquié. Des informations font état d'attaques contre des civils, ainsi que de pillages d'habitations civiles et de sites religieux, notamment d'églises, mais elles n'ont pas été confirmées.

7. Dans la province de Deraa, le conflit s'est poursuivi dans des régions où la population civile, dont des personnes déplacées, et très concentrée. Un grand nombre de bombardements aériens a été signalé à Deraa, Jassem et Ankhal (dans le nord de la province de Deraa), à Tassel, Tafas et Mouzeireb (dans le sud-ouest), et à Tiba et Saida (à l'est du point de franchissement de la frontière avec la Jordanie à al-Nassib). Des silos de grains contenant 25 tonnes de blé ont notamment été endommagés à Deraa le 26 mars.

8. Des villes et des municipalités contrôlées par le Gouvernement, parmi lesquelles Damas, ont été la cible d'attaques au mortier et de bombardements aveugles de la part de groupes d'opposition armés. Entre le 26 mars et le 1er avril, des quartiers densément peuplés de Damas comme ceux de Midan, de Mogambo, de Souleimaniyé, de Khaldiyé et de la rue du Nil ont été la cible de tirs de mortier qui ont entraîné un deuxième, voire un troisième, déplacement de population. Rien que durant la première semaine d'avril, plus d'une centaine d'obus de mortier ont été tirés sur des quartiers de Damas. Des groupes d'opposition ont bombardé des quartiers résidentielles de la ville, dont les quartiers de Malk, de Bab Touma, de Sadat, de Kabbas et de Zablatani.

9. Des attentats à la voiture piégée et des attentats-suicides, contre des civils notamment, ont encore fait des morts et des blessés. De nombreux véhicules piégés ont été signalés dans les provinces d'Edleb, de Deraa, de Hassaké, de Lattaquié et de Homs. D'après des sources publiques, au moins 25 personnes, dont des femmes et des enfants, ont ainsi été tuées et 100 autres blessées, le 9 avril, dans l'explosion de deux voitures piégées dans le district de Karm el-Loz, un quartier majoritairement alaouite de la ville de Homs. Deux volontaires du Croissant-Rouge

arabe syrien ont été blessés alors qu'ils arrivaient en ambulance pour soigner les victimes de la première explosion.

10. Les combats près du camp de réfugiés de Palestine Khan Danoun, dans le sud de Damas, ont fait de nombreux morts et blessés parmi les réfugiés. Plusieurs bâtiments et une mosquée ont été endommagés. Quatre Palestiniens ont été pris en otage par des groupes d'opposition armés et sont toujours portés disparus. Les groupes armés ont quitté le camp après plusieurs heures d'affrontements.

11. Des combattants étrangers continuent d'appuyer toutes les parties au conflit syrien, y compris les groupes extrémistes, les groupes d'opposition armés et les forces gouvernementales. L'ONU n'est pas en mesure de fournir des informations vérifiées concernant leur présence et leur action sur l'ensemble du territoire. Interrogé par le quotidien libanais *Al Safir* les 7 et 8 avril, le Secrétaire général du Hezbollah, Sayyed Hassan Nasrallah, a évoqué l'intervention de son mouvement en Syrie, en déclarant : « nous sommes présents là où nous devons l'être ». D'après des informations non confirmées, les déplacements de combattants étrangers extrémistes ont ralenti au cours des derniers mois.

12. Durant la période considérée, des milliers de personnes ont été déplacées de force en raison de la poursuite des combats et de la détérioration des conditions de vie, en particulier dans les provinces d'Alep, de Lattaquié, de Hama, de Edleb, de Deraa et de Rif-Damas. La majorité d'entre elles ont semble-t-il été contraintes de quitter des régions tenues par l'opposition pour rejoindre celles contrôlées par le Gouvernement, qu'elles estiment plus sûres. Quelque 40 000 personnes auraient fui vers la ville de Hama en raison des combats autour de Morek (province de Hama), et 117 500 autres auraient trouvé refuge dans la ville d'Edleb et les environs. Dans la province de Rif-Damas, l'intensification des combats à Qoudsaya a entraîné le déplacement temporaire de quelque 170 000 habitants des régions voisines, essentiellement vers la ville de Damas.

B. Droits de l'homme

13. Le traitement réservé aux civils placés sous le contrôle des parties au conflit a également continué de susciter de vives préoccupations durant la période considérée. Des informations ont fait état de meurtres; de disparitions forcées; de cas de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; d'arrestations et de détentions arbitraires; d'enlèvements; et d'une augmentation de la violence sexuelle, qui seraient le fait de nombreuses parties au conflit. Des cas d'enrôlement et de travail d'enfants ont également été signalés. Le 28 mars, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution par laquelle il a prolongé d'une année le mandat de la Commission internationale indépendante chargée de l'enquête sur la République arabe syrienne. Le 8 avril, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a demandé au Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale de la situation régnant en Syrie.

14. Le 7 avril, un prêtre d'un âge avancé, le père Frans van der Lugt, a été tué dans la vieille ville de Homs par des hommes armés non identifiés. Le 14 avril, le HCDH a publié un document comprenant des informations concordantes concernant des actes de torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés par les forces gouvernementales. Il y est également fait état d'actes de torture et de sévices infligés par l'État islamique en Iraq et au Levant, le

Front el-Nosra, Ahrar el-Cham, Liwa el-Tawhid et Asifat el-Chamal. Le document renferme en outre des informations sur les mauvaises conditions de détention des personnes détenues par les forces gouvernementales et certains groupes d'opposition armés. Ces conditions pourraient être constitutives d'actes de torture ou autre traitement cruel, inhumain ou dégradant ou conduire à de tels crimes.

15. Le 29 mars, l'État islamique en Iraq et au Levant aurait exécuté des membres de l'Armée syrienne libre retenus en otage à Margila (province de Deir el-Zor) avant de mutiler leurs cadavres. Les noms de 24 victimes ont été communiqués au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il ressort d'informations vérifiées par ce dernier durant la période considérée que des militants qui recueillaient des informations sur des violations des droits de l'homme à Raqqah ont été contraints de fuir la ville de peur d'être enlevés ou détenus du fait de leur activité.

16. La situation des civils dans d'autres régions aux mains de l'opposition reste également préoccupante, compte tenu en particulier de la conduite passée de certains des groupes d'opposition. Il ressort d'un premier rapport publié après que l'opposition a pris le contrôle de Kassab, que 40 personnes, essentiellement des Arméniens d'âge avancé, étaient retenues dans la ville de Kassab et les villages voisins. Huit Arméniens sont portés disparus et on ignore où se trouvent les Alaouites qui vivaient auparavant à Kassab. Le Front el-Nosra et Ahrar el-Cham ont tous les deux participé à une offensive contre des villages alaouites de la province de Lattaquié en août 2013, au cours de laquelle au moins 190 personnes ont été tuées et 200 autres, essentiellement des femmes et des enfants, ont été enlevées. Durant la période considérée, le groupe Ahrar el-Cham a déclaré qu'il retenait encore 90 personnes en otage. Dans une déclaration du 29 mars, le Front el-Nosra a confirmé avoir tué un certain nombre de personnes, mais on ignore s'il y avait parmi elles des civils.

17. La situation des détenus de la prison centrale d'Alep, administrée par le Gouvernement et encerclée par plusieurs groupes armés depuis le milieu de 2013, reste déplorable malgré l'aide apportée de façon intermittente par le Croissant-Rouge arabe syrien. Plusieurs décès dus à l'inanition ou au manque de soins médicaux ont été signalés, y compris celui d'un détenu enregistré par le HCDH durant la période considérée. Environ 2 500 personnes, dont des femmes et des enfants, seraient détenues dans la prison, parmi lesquelles des milliers auraient fini de purger leur peine ou auraient été graciées mais pas encore libérées. D'anciens détenus de nombreuses autres prisons ont fait état de décès quotidiens en détention dus à l'absence de soins médicaux.

C. Accès humanitaire

18. Quelque 9,3 millions de personnes, dont plus de 6,5 millions de déplacés, ont continué d'avoir besoin d'une aide humanitaire d'urgence en Syrie. On estime à 3,5 millions le nombre de personnes qui résident dans des zones difficiles, voire impossibles d'accès pour les intervenants humanitaires, du fait d'un certain nombre de facteurs, dont certains sont évoqués ci-après. Cela comprend au moins 242 000 personnes vivant dans des zones assiégées par les forces du gouvernement ou de l'opposition.

19. Le contexte opérationnel en Syrie demeure extrêmement ardu, du fait de la violence et de l'insécurité persistantes, y compris les attaques aveugles directes ou

indirectes contre les zones civiles, le déplacement des lignes de conflit et la prolifération et la fragmentation des groupes d'opposition armés, facteurs qui continuent d'entraver l'accès humanitaire.

20. Au cours de la période considérée, les organismes humanitaires et les partenaires de l'ONU ont continué d'acheminer des quantités croissantes d'aide aux hommes, femmes et enfants syriens, notamment une aide du Programme alimentaire mondial à 4,1 millions de personnes, une augmentation de 11 %, alors que 3,7 millions de personnes avaient reçu une aide en février. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires ont dispensé pour la première fois, du 25 mars au 1er avril, des secours essentiels à 155 540 personnes dans des zones difficiles d'accès, comme Karak et Mourabé à Deraa. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ses partenaires ont fourni du matériel de traitement, qui a permis d'approvisionner en eau potable plus de 1,7 million de personnes, y compris 460 000 litres de chlorure de sodium qui ont été distribués dans 11 provinces : 40 % ont été acheminés dans des zones difficiles d'accès, grâce à l'octroi de citernes d'eau et de groupes électrogènes. De plus, 54 770 enfants ont reçu des fournitures scolaires et disposent d'un espace pour suivre des cours dans neuf zones difficiles d'accès. Depuis mars, l'Organisation mondiale de la Santé et ses partenaires ont également remis aux partenaires des médicaments et du matériel médical, y compris des fournitures chirurgicales, à l'intention de 1,5 million de personnes dont 445 710 dans des zones contestées ou difficiles d'accès, 113 000 dans la ville d'Abou Kamal (Deir el-Zor), où elle a accédé pour la première fois, et 408 470 dans les zones contrôlées par l'opposition dans les provinces de Deir el-Zor, d'Edleb et de Raqqah.

21. Malgré ces gains modestes, les organismes humanitaires ont de plus en plus de mal à acheminer de manière régulière et bien programmée une aide qui soit adaptée aux besoins des personnes touchées, tout particulièrement celles vivant dans des zones assiégées ou difficiles d'accès. Au cours de la période visée par le rapport, l'aide fournie par le biais des activités régulières des organismes ou des convois interinstitutions n'est parvenue qu'à 34 des 262 lieux recensés comme étant assiégés ou difficiles d'accès (13 %). Cela recouvre l'acheminement d'une aide alimentaire à 339 642 personnes (sur 3,5 millions de personnes, soit 9,7 %) et de secours essentiels à 60 482 personnes (3,5 millions de personnes, soit 1,7 %). Cela comprend des secteurs auxquels l'ONU n'avait pas eu accès depuis des mois, y compris les quartiers est de la ville d'Alep, Douma (Rif-Damas) et Karak et Mourabé (province de Deraa), des zones rurales dans la province de Raqqah, la ville de Deir el-Zor et les camps de déplacés dans la partie nord d'Edleb, qui étaient inaccessibles depuis le début de la crise. Le PAM a signalé qu'un plus grand nombre de personnes avaient reçu une aide alimentaire dans des zones difficiles d'accès, soit 297 750 environ, comparées à 115 500 au cours de la période précédente. Sur les 297 750 qui ont reçu une aide, 185 250 l'ont été par l'intermédiaire des programmes réguliers d'aide du PAM et 112 500 par l'intermédiaire des convois interinstitutions. L'aide à Hassaké a également augmenté au cours de la période considérée, grâce notamment à l'acheminement d'une aide par le point de passage de Nousseibin, à la frontière turque.

22. La grande majorité des lieux reste malheureusement très difficile d'accès pour l'ONU et ses partenaires, un problème particulièrement grave dans cinq provinces, à savoir Raqqah, Deir el-Zor, Deraa, Rif-Damas et Alep. L'ensemble des provinces de Raqqah et de Deir el-Zor ont reçu une aide humanitaire très restreinte au cours des

six derniers mois, du fait de l'insécurité et d'une prolifération de groupes armés, notamment l'État islamique d'Iraq et du Cham, étant donné que l'accès vers le nord-est du pays est bloqué. Au cours de la période considérée, une aide a été acheminée dans les provinces de Raqqah et de Deir el-Zor dans trois lieux difficiles d'accès sur 22 et à Deraa, dans deux lieux difficiles d'accès sur 70, dont 10 000 personnes ont profité. Parmi les principaux obstacles, il faut citer le conflit en cours et l'absence de coopération de la part du gouverneur local. Cela a empêché l'ONU d'acheminer une aide à travers les frontières. À Rif-Damas, où environ 178 000 personnes continuent d'être assiégées par les forces gouvernementales, l'aide n'a été acheminée que dans trois lieux difficiles d'accès sur 35. Les conflits et les restrictions imposées par le Gouvernement, tout particulièrement dans les zones assiégées, continuent d'empêcher l'accès aux personnes nécessiteuses.

23. Le HCR a bien réussi à faire acheminer de l'aide dans la partie est d'Alep le 8 avril, mais la mission était compliquée et dangereuse. Un cessez-le-feu de quatre heures a été négocié par le HCR et le Croissant-Rouge arabe syrien en vue de l'acheminement de secours à 2 500 personnes. Du fait de la présence de mines terrestres dans le no man's land entre les lignes de front, les articles de secours ont été transportés à bord de 54 chariots avec l'aide de 75 employés et membres du personnel du HCR et du Croissant-Rouge arabe syrien. Sur une distance de 1,5 kilomètre, les agents ont fait cinq allers retours consécutifs pour transporter les articles de secours. Toute la partie est-nord d'Alep, qui est sous le contrôle de multiples groupes de l'opposition, demeure difficile d'accès pour l'ONU.

Zones assiégées

24. La situation d'environ 242 000 personnes[1] dans les zones assiégées suscite une vive préoccupation. On estime qu'environ 197 000 personnes vivent dans des zones assiégées par les forces gouvernementales dans la vieille ville d'Homs, à Moudamiyet el-Cham, dans la Ghouta orientale, à Daraya et à Yarmouk, tandis que 45 000 personnes environ vivent dans les zones assiégées par les forces de l'opposition à Noubl et Zahra.

25. Au cours de la période comptable, 23 700 personnes, soit 10 % des habitants des zones assiégées, ont reçu une aide restreinte : Douma (Ghouta orientale) et Yarmouk (Damas).

26. **Ghouta orientale**. Le 29 mars, un convoi interinstitutions, organisé sous la direction du Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires, a acheminé des denrées alimentaires à 5 000 personnes et des articles de secours à 15 000 autres personnes. L'acheminement d'un autre convoi vers Douma, qui avait été approuvé par le Gouvernement, a été mis en veilleuse par l'ONU, les autorités ayant refusé l'envoi de médicaments. L'Organisation a formulé le 16 avril une nouvelle requête pour l'acheminement, du 22 au 25 avril, d'un convoi à Douma et souligné la nécessité de faire parvenir des médicaments et d'autres fournitures

[1] D'après certains rapports, quelque 15 000 personnes sont retournées à Moudamiyet el-Cham, ce qui porte à 18 000 le nombre total de personnes assiégées à Moudamiyet. On estime à environ 18 000 le nombre de personnes assiégées dans le camp de Yarmouk, 150 000 dans la Ghouta orientale (alors que d'après une évaluation récente de l'ONU, elles étaient au nombre de 160 000), 8 000 à Daraya, 45 000 à Noubl, par les groupes d'opposition armés, et 1 000 dans la vieille ville d'Homs, ce qui porte le nombre total de personnes assiégées à 242 000 (197 000 par les forces gouvernementales et 45 000 par les forces de l'opposition).

médicales. Elle n’a toujours pas obtenu de réponse. La majorité des localités de la Ghouta orientale sont assiégées depuis 2012.

27. **Moudamiyet el-Cham**. Les rapports antérieurs sur le retour de milliers de personnes à Moudamiyet el-Cham ont été à présent confirmés par l’ONU. On estime que quelque 15 000 personnes ont regagné la localité, à la suite de la trêve et de l’accord de cessez-le-feu, les combats ayant diminué d’intensité. Par conséquent, le nombre des habitants de la localité assiégée de Moudamiyet el-Cham est passé de 5 000 à 20 000 personnes. Des rapports continuent de faire état d’une circulation réduite de personnes dans la zone, ce qui a permis l’acheminement de très petites quantités de denrées alimentaires. Les médicaments et les matériaux de construction d’abris et de reconstruction continuent d’être interdits. Qui plus est, l’ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien ne sont pas en mesure d’entrer dans la zone pour y acheminer de l’aide humanitaire.

28. Le Ministère des affaires étrangères avait approuvé l’acheminement d’un convoi interinstitutions à Moudamiyet el-Cham, qui devait démarrer le 1er avril. Mais le convoi n’est pas parti, le Gouvernement ayant indiqué au Coordonnateur des opérations humanitaires que les conditions pour la réception de l’aide sur le terrain n’étaient pas réunies et que le convoi ne pouvait donc pas partir. Au cours des efforts en cours visant à réunir les conditions nécessaires à l’accès humanitaire, des représentants de l’ONU ont rencontré le 6 avril des membres du Comité de réconciliation nationale et de l’opposition et sont parvenus à un accord sur un mécanisme d’acheminement de l’aide humanitaire dans la localité, sur la base duquel une nouvelle requête a été formulée le 9 avril par le Coordonnateur des affaires humanitaires au Ministère des affaires étrangères en vue de l’acheminement, du 14 au 17 avril, d’un convoi interinstitutions accompagné, qui acheminerait des denrées alimentaires et non alimentaires à 5 000 personnes et des médicaments à 37 000 personnes. Le Ministère des affaires étrangères n’a toujours pas donné suite à la requête. Moudamiyet el-Cham est assiégée depuis la fin de 2012.

29. **Yarmouk**. La persistance des combats dans Yarmouk et alentour a entravé les efforts visant à accéder à la zone. Au cours de la période considérée, des colis alimentaires ont été distribués à environ 2 173 familles (environ 8 692 personnes), ce qui n’a satisfait que 15 % des besoins alimentaires essentiels des habitants. Les activités de distribution de l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA) ont été autorisées ou facilitées seulement pendant sept jours au cours de la période considérée, la dernière distribution de denrées alimentaires s’étant déroulée le 8 avril. Environ 18 000 civils, dont des réfugiés palestiniens pour la plupart, sont pris au piège dans le secteur et très exposés à la famine, à la malnutrition, à des maladies transmissibles, à une mauvaise hygiène, tout en étant privés de soins médicaux. Étant donné qu’un colis alimentaire de l’UNRWA permet de tenir pendant un maximum de 10 jours, l’Office a indiqué qu’il n’y aura plus de nourriture à Yarmouk à compter du 20 avril. Yarmouk est assiégée depuis juin 2013.

30. **Daraya**. Quelque 8 000 personnes assiégées à Daraya (Rif-Damas) n’ont pas reçu d’aide et n’ont eu aucune occasion d’être évacuées au cours de la période visée par le rapport. Daraya est assiégée depuis novembre 2012.

31. **Vieille ville d’Homs**. On estime que 1 000 personnes continuent d’habiter dans la vieille ville d’Homs. Des accrochages lourds entre les forces progouvernementales et les forces de l’opposition y ont éclaté le 15 avril, à la suite

de la rupture de négociations intensives en vue d'une trêve entre le Gouvernement syrien, le comité national de réconciliation et d'autres représentants, à l'intérieur de la vieille ville. Une aide a été acheminée dans la vieille ville du 7 au 12 février 2014 grâce à une mission conjointe de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien. La vieille ville d'Homs est assiégée depuis juin 2012.

32. Au cours de la mission du 7 au 12 février, 1 400 personnes ont été évacuées, dont 470 hommes et garçons de 15 à 55 ans, qui ont été emmenés au centre Andalos de l'État, pour être passés au crible par les autorités. Parmi ces personnes, 57 attendent toujours l'autorisation de partir, tandis que 25 qui ont reçu le feu vert continuent d'y rester, pour diverses raisons, y compris l'absence de documents d'état civil, la perte de leur logement ou l'absence de proches se trouvant à proximité. Parmi ceux qui ont été autorisés à partir se trouvent 19 personnes qui auraient été arrêtées ou auraient été portées disparues, après avoir quitté le centre. Le HCR a suivi l'affaire et révélé que sur ces 19 personnes, 6 avaient été libérées, 2 étaient portées disparues et 1 continuait d'être détenue. Le HCR n'a pas été en mesure de vérifier la situation actuelle des 10 personnes restantes. Le 7 avril, au cours d'un entretien entre le Coordonnateur des affaires humanitaires et le gouverneur d'Homs, ce dernier a indiqué que 660 autres hommes de 15 à 55 ans, avaient quitté la vieille ville depuis que l'ONU avait facilité les évacuations en février, et qu'un total de 500 hommes et garçons étaient toujours dans le centre. Le Coordonnateur des affaires humanitaires a fait part au gouverneur des vives préoccupations de l'ONU concernant le statut des hommes et des garçons se trouvant au centre Andalos. Il a été décidé que le gouverneur et l'ONU achemineraient, par l'intermédiaire d'un partenaire local, des secours humanitaires aux personnes se trouvant au centre Andalos.

33. **Noubl et Zahra**. Le 4 avril, le Gouvernement syrien a approuvé l'acheminement de convois dans les localités assiégées de Noubl et de Zahra ainsi que dans quatre localités à proximité (Kafr Hamra, Hreitan, Heyan et Mayer). L'ONU a entamé ces deux dernières semaines d'intenses négociations avec les groupes de l'opposition pour faciliter l'accès aux localités et pouvoir entrer à nouveau dans les zones rurales d'Alep. Les groupes de l'opposition en question ont imposé de strictes conditions, y compris : i) la cessation immédiate des pilonnages d'Alep de la part des forces gouvernementales; ii) le règlement de la situation dans la prison centrale d'Alep; iii) l'acheminement d'une aide humanitaire à Homs et Rif-Damas; iv) la libération de l'ensemble des femmes et des enfants qui sont en détention; v) le retrait des forces gouvernementales de Noubl et de Zahra. Si ces conditions ont été assouplies, les négociations se poursuivent. Noubl et Zahra sont assiégées depuis avril 2013.

Assistance transfrontière

34. La distribution de l'aide transportée (du 20 au 25 mars) depuis la Turquie vers la Syrie à travers le poste frontière de Nusaybin/Qamichli se poursuit dans les zones contrôlées par l'opposition, le Gouvernement et les Kurdes, par l'intermédiaire de partenaires, dans la ville de Qamichli, à Tell Tamr, Chaddadé, Haoul, Jouadiyé, Derbassiyé, Tell Brak, Tell Hamis et Amouda, dans les zones rurales de la province de Hassaké, la ville de Hassaké elle-même et les districts de Malkiyé et de Ras el-Ain dans la partie nord de la province de Hassaké. Le 8 avril, le PAM a reçu par écrit du Gouvernement syrien l'autorisation d'acheminer un convoi supplémentaire à partir de la Turquie, qui franchirait la frontière à Nusaybin. Les rations

correspondantes devaient à l'origine être importées d'Iraq en Syrie par le poste frontière de Yaroubiyé, mais le Gouvernement syrien est revenu en janvier sur sa décision d'autoriser ce convoi. Le PAM a 34 camions chargés de rations alimentaires prêts à franchir la frontière à Nusaybin. L'ONU attend que les autorités turques répondent favorablement à la demande présentée le 10 avril.

35. Les requêtes formulées par l'ONU aux autorités syriennes en vue d'obtenir l'autorisation d'emprunter des postes frontière supplémentaires sont toujours en attente. Le Gouvernement syrien a constamment maintenu qu'il n'autoriserait le passage qu'aux postes frontière qu'il contrôle. Les autres postes frontière pour lesquels des requêtes ont été formulées sont Bab el-Salam et Bab el-Hawa, à la frontière avec la Turquie, contrôlés tous deux par le Front islamique; le poste frontière de Yaroubiyé avec l'Iraq, contrôlé par le Parti de l'Union démocratique (PYD) et le poste frontière de Tell Chehab avec la Jordanie, contrôlé par l'Armée syrienne libre. Le Gouvernement syrien avait préalablement accédé à une requête en vue du restockage des entrepôts depuis le poste de Nassib, à la frontière jordanienne, qu'il contrôle, ou de Soueida.

Libre passage des fournitures médicales, du personnel et du matériel

36. L'acheminement de fournitures médicales est toujours négocié au cas par cas. Le Gouvernement continue d'imposer des restrictions sur l'inclusion de fournitures et de tous autres articles servant à des interventions chirurgicales (y compris les pansements, les gants, les médicaments injectables, les antiseptiques et les anesthétiques) destinés à être acheminés dans des zones tenues par l'opposition. Seuls les médicaments pour des maladies non transmissibles, les analgésiques et les antibiotiques sont autorisés dans les zones tenues par l'opposition. Préalablement à la distribution, les fournitures sont vérifiées maintes fois par les forces de sécurité et, dans certains cas, la quantité de médicaments se trouvant à bord des convois est réduite.

37. Au cours de la période comptable, des fournitures médicales qui auraient pu aider 216 015 personnes dans des zones difficiles d'accès ont été retirées des convois ou les convois n'ont pas pu aller plus loin. Il s'agit notamment de fournitures médicales qui devaient être acheminées à 195 000 personnes dans les zones assiégées de Moudamiyet el-Cham et de Douma et à 21 350 personnes dans les localités d'Homs et d'Alep. D'autres convois ont transporté tous les médicaments et les fournitures médicales, y compris du matériel chirurgical dans des zones difficiles d'accès à Edleb, pour satisfaire les besoins élémentaires de quelque 65 000 personnes à Saraqeb et Sarmada. Dans d'autres zones, un nombre beaucoup plus grand de personnes ont été privées de médicaments, tout particulièrement lorsqu'une requête avait été faite en vue d'équipement chirurgical et de matériel pour transfusion sanguine et perfusion. À Yarmouk, les autorités syriennes ont continué de refuser à l'UNRWA l'autorisation de distribuer des fournitures médicales, à l'exception de 15 000 vaccins contre la poliomyélite, qui ont été remis depuis décembre, et une petite quantité de compléments vitaminés et en fer et de sels de réhydratation.

38. Des négociations sont en cours pour permettre l'acheminement de médicaments et de fournitures médicales dans les zones tenues par l'opposition, sans aucune exception. Le 10 avril, le Ministère des affaires étrangères a indiqué que des seringues et les moyens nécessaires à la vaccination étaient désormais

autorisés dans tous les secteurs. Des mécanismes sont également explorés avec le Gouvernement pour permettre aux patients se trouvant dans des zones assiégées d'avoir accès à un traitement chirurgical et à des soins hospitaliers.

39. Deux nouveaux cas avérés de poliomyélite ont été signalés en Syrie en avril, dans les provinces d'Alep et de Hama. La campagne qui s'est déroulée en mars a permis la vaccination de près de trois millions d'enfants. Le suivi consécutif à la campagne indique que la couverture vaccinale était supérieure à 85 % dans toutes les provinces, à l'exception de Damas (79 %) et de Rif-Damas (84 %).

40. L'ONU a obtenu des lettres de facilitation de la part des Ministères de la santé et des affaires étrangères dans tout le pays pour la cinquième campagne de vaccination contre la poliomyélite. Mais l'insécurité a continué d'entraver la vaccination des enfants dans nombre de lieux, y compris dans les zones rurales de Hama, Deraa, Deir-el-Zor, Alep, Homs, Hassaké, Raqqah, Rif-Damas, Quneitra, Lattaquié et les zones assiégées.

41. On ne signale aucun progrès sur le plan de la démilitarisation des hôpitaux; aucun exemple ne peut être donné sur ce plan, au cours de la période visée par le rapport.

Procédures administratives

42. Le 31 mars, le Gouvernement a indiqué par écrit qu'une note verbale de suivi serait adressée au Coordonnateur des opérations humanitaires, avec des instructions précises au sujet d'une nouvelle procédure à suivre pour obtenir l'autorisation d'acheminer des convois non accompagnés. Cette procédure devrait permettre aux camions d'être contrôlés et « scellés » dans les entrepôts, de façon à en faciliter le passage aux points de contrôle. La communication écrite est en attente, mais des instructions ont été envoyées aux soldats se trouvant aux points de contrôle militaires, pour les inviter à respecter la nouvelle procédure.

43. En tout 18 organisations non gouvernementales internationales sont autorisées à travailler en Syrie. Le 8 avril, le Ministère des affaires étrangères a adressé une directive à une organisation non gouvernementale internationale active en Syrie, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien, dans laquelle il l'a enjointe de cesser dans les quinze jours ses opérations à travers la frontière turque si elle ne voulait pas que Damas arrête de coopérer. L'organisation non gouvernementale internationale a demandé un prolongement de son visa de séjour, jusqu'à la fin du mois d'avril, tout en cherchant parallèlement à obtenir l'autorisation qu'une délégation de haut rang puisse se rendre dans le pays, pour débattre de la question avec des représentants du Gouvernement. Au cours de la période à l'examen, cinq nouvelles organisations non gouvernementales nationales ont été autorisées à coopérer avec l'ONU.

44. Les organisations non gouvernementales internationales continuent d'être empêchées de travailler en partenariat avec des organisations non gouvernementales nationales, et font face à des restrictions de taille concernant les déplacements de leurs membres sur le terrain. Nombre d'entre elles se voient également refuser la permission d'établir des bureaux auxiliaires supplémentaires sur le terrain ou d'étendre leurs opérations à partir des bureaux existants. Un projet de mémorandum d'accord avec le Croissant-Rouge arabe syrien qui aurait éliminé nombre de clauses

restrictives a été présenté le 26 février par le Gouvernement suisse aux autorités syriennes, qui n'y ont toujours pas donné suite.

45. La politique révisée en matière d'octroi de visas, établie par le Gouvernement syrien le 4 mars, continue d'être appliquée. Du 22 mars au 21 avril, l'ONU a présenté 31 nouvelles demandes de visas ou de renouvellement de visas, dont 16 ont été approuvées dans les délais, en 15 jours ouvrables; 15 autres sont en attente, y compris 2 pour le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS), qui en a retiré 6 autres, qui étaient en attente depuis 2013. Par ailleurs, 13 nouvelles demandes de visa ou de renouvellement de visas, qui étaient à l'étude avant la période considérée, ont été approuvées. Quatre nouveaux visas pour les organisations non gouvernementales internationales ont également été approuvés, ce qui porte à 16 le nombre de requêtes en cours.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

46. Le 19 avril, le Croissant-Rouge arabe syrien à Hama a signalé une explosion à un poste de contrôle sur la route de Salamiyé tandis que quatre camions sous contrat privé, qui transportaient des fournitures du PAM de l'entrepôt de Safita à Tartous pour y être acheminés par le Croissant-Rouge arabe syrien à Hama, attendaient leur tour; les camions ont été gravement endommagés et deux chauffeurs tués. Le 10 avril, deux membres du personnel de l'UNRWA, un auxiliaire pédagogique et un enseignant ont été légèrement blessés à la suite d'un tir de mortier contre une école publique à Jaramana (Rif-Damas), utilisée également par l'UNRWA. Deux bénévoles du Croissant-Rouge arabe syrien ont été blessés dans un attentat à la voiture piégée à Homs, le 9 avril.

47. Vingt-cinq membres de l'ONU recrutés sur le plan national sont toujours en détention (21 de l'UNRWA, 2 de l'Organisation internationale pour les migrations et 2 du Programme des Nations Unies pour le développement). Trois membres de l'UNRWA recrutés sur le plan national sont portés disparus.

III. Observations

48. Si la crise en Syrie ne peut être réglée qu'au moyen d'une solution politique, j'ai le regret d'informer que le Conseil que nous nous sommes éloignés encore plus de cet objectif. Après deux cycles de négociations intersyriennes en janvier et en février, les pourparlers de Genève II sur l'application du Communiqué de Genève piétinent. Bien que les conditions actuelles ne soient pas propices à une reprise rapide des pourparlers de paix, les acteurs internationaux et régionaux et les parties syriennes elles-mêmes doivent mettre de côté leurs différends et porter de nouveau leur attention sur la promotion d'une solution politique à la crise.

49. L'intensification de la violence et de l'extrémisme ne connaissant aucun répit, je demande de nouveau à tous les acteurs de la région et d'ailleurs de cesser d'acheminer des armes à toutes les parties et de mettre un terme à l'infiltration de combattants en Syrie. L'ensemble des acteurs de la communauté internationale doivent faire tout leur possible pour empêcher des groupes extrémistes d'acquérir des ressources financières, des armes, des denrées alimentaires et autres fournitures. Tous les acteurs régionaux doivent faire preuve de retenue et éviter les actes de provocation qui ne peuvent qu'entraîner une nouvelle escalade du conflit.

50. Je redoute vivement que l'ouverture d'un nouveau front dans la partie nord de Lattaquié n'augmente le risque de violence sectaire, compte tenu notamment du fait que le Front el-Nosra (inféodé à Al-Qaida et inscrit sur la Liste du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées) a participé à la prise du village de Kassab, à la frontière syro-turque. Je note que certains des groupes qui ont participé à l'offensive contre Kassab ont adhéré à une rhétorique sectaire dangereuse et participé également à une opération dans la province de Lattaquié en août 2013, qui a fait des centaines de morts et entraîné l'enlèvement de centaines de civils.

51. Je suis vivement concerné par la poursuite des attaques aveugles contre les zones peuplées de civils à l'aide de barils explosifs qui ont détruit des quartiers entiers. Je veux rappeler à toutes les parties qu'en vertu du droit international humanitaire, il est interdit de tirer sur des civils, de les soumettre à des pilonnages et de viser des infrastructures civiles. Ces attaques, même en cas de représailles, sont interdites d'après le droit international humanitaire et continueront de remettre en cause l'essence même de notre humanité commune.

52. Deux mois après l'adoption de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, aucune des parties au conflit ne s'est pliée aux exigences du Conseil. Les civils ne sont pas protégés. L'état de la sécurité se dégrade et l'accès humanitaire aux personnes les plus nécessiteuses ne s'améliore pas. Le contexte opérationnel continue d'être extrêmement difficile. Des milliers de personnes n'obtiennent pas les soins médicaux requis, notamment des médicaments essentiels, dont elles ont besoin. Les fournitures médicales, y compris les vaccins et les médicaments destinés à sauver des vies humaines, et le matériel pour les blessés et les malades sont des marchandises privilégiées, d'après les Conventions de Genève. Le fait de les refuser est un acte arbitraire et injustifié et une violation claire du droit humanitaire. Et pourtant, ces médicaments sont systématiquement refusés à ceux qui en ont besoin, y compris des milliers de femmes, d'enfants et de personnes âgées. Le Conseil de sécurité doit agir pour faire face à ces violations flagrantes des principes de base du droit international.

53. Je dois une fois de plus exhorter les parties et en particulier le Gouvernement syrien à honorer les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et à agir sur-le-champ. La résolution 2139 (2014) ne laisse aucune place à une interprétation ou à de nouvelles négociations en vue d'un accès. Les parties doivent s'y tenir et faciliter l'acheminement d'articles de secours essentiels aux civils qui sont dans le besoin, en particulier ceux qui se trouvent dans les zones les plus difficiles d'accès, énumérées dans la résolution 2139 (2014). Près de 3,5 millions de civils n'ont, d'une manière générale, pas accès à des produits et des services essentiels. Le non-respect des obligations constitue un refus arbitraire d'accès. Le Conseil a également demandé à toutes les parties de lever le siège des zones peuplées. Cette demande n'a pas été entendue et je trouve révoltant que près de 250 000 personnes soient contraintes de vivre dans de telles conditions.

54. Comme je l'ai fait dans mon précédent rapport sur l'application de la résolution 2139 (2014), je demande à toutes les parties au conflit de coopérer avec l'ONU pour mettre en place des dispositifs durables aux principaux postes frontière et points de passage à travers les lignes de combat en vue d'en faciliter l'accès. J'invite encore une fois le Gouvernement à rationaliser les procédures ayant trait

aux convois et d'accorder des sauf-conduits pour accéder à ceux qui sont désespérément dans le besoin et faciliter l'acheminement des médicaments, y compris les fournitures médicales. L'ère des négociations en vue de l'obtention d'un accès élargi et de l'attente de permis et d'autorisations est révolue. Des personnes meurent inutilement chaque jour. L'ONU est prête à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faciliter l'acheminement en toute impartialité de secours humanitaires dont les plus nécessiteux ont besoin de toute urgence, conformément au droit international humanitaire et à l'impératif humanitaire de soigner les malades et les blessés.

Annexe

1. Protection[a]

Exemples d'attaques contre des installations civiles (écoles, hôpitaux, camps, lieux de culte)

Au 9 avril 2014, selon des sources publiques, au moins 5 850 bâtiments, au total, avaient été détruits dans le pays, dont des écoles, des hôpitaux, des mosquées et des églises. Ainsi :

- Le 24 mars, un obus de mortier a fait des dégâts en tombant sur la faculté de génie mécanique à Lattaquié;
- Le 25 mars, des silos à céréales (où étaient entreposées 25 tonnes de farine de blé) ont été partiellement endommagés dans le centre-ville de Deraa par un bombardement aérien;
- Le 26 mars, une exposition a eu lieu à la faculté de médecine de l'Université de Damas, dans le quartier Mazzé de Damas;
- Le 26 mars, des combattants islamistes d'un groupuscule d'Al-Qaida ont attaqué à l'explosif un important sanctuaire chiite de la ville de Raqqah, dans l'est de la Syrie;
- Le 28 mars, une attaque contre un pylône de la ligne à haute tension reliant l'usine de Zourbé à la principale centrale électrique d'Alep a provoqué des coupures de courant;
- Le 1er avril, un obus de mortier est tombé sur l'école Jaoudet el-Hachimi à Damas;
- Le 3 avril, des tirs de mortier ont endommagé une école secondaire à Damas;
- Le 3 avril, un obus de mortier a causé des dégâts matériels en tombant sur l'hôpital de la police à Damas;
- Le 3 avril, un engin explosif improvisé a provoqué des dégâts matériels en explosant près du Centre culturel de Hassaké;
- Dans une déclaration publiée le 4 avril, UNICEF Syrie a indiqué que 11 enfants auraient été tués dans deux attaques distinctes menées dans le Rif-Damas et les monts du Qalamoun;
- Le 10 avril, deux employés de l'UNRWA (un agent d'administration scolaire et un enseignant) ont été légèrement blessés par un tir de mortier sur une école publique de Jaramana (Rif-Damas) également utilisée par l'UNRWA;
- Le 16 avril, une école de Damas a été attaquée pendant les heures de classe (cas signalé par l'UNICEF);

[a] L'ONU a mis en place un mécanisme distinct et permanent de communication de l'information concernant les six catégories de violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé, qui a défini des normes de vérification et la périodicité des rapports à établir en vue d'analyser les tendances.

Ampleur des incidences du conflit sur les services publics

- 4 072 établissements scolaires sont fermés, endommagés ou utilisés comme abris par suite du conflit;
- Sur 91 hôpitaux publics, 5 (environ 5 %) sont complètement endommagés et 21 (23 %) le sont partiellement[b]. Treize pour cent des hôpitaux publics ne fonctionneraient plus. Au total, 31 hôpitaux fonctionnant dans les provinces ne disposent pas de médecins urgentistes et les cas de malnutrition aiguë sévère avec complications ne peuvent être traités que dans 30 % des établissements[b];
- Une vingtaine d'établissements hospitaliers resteraient occupés;
- Soixante-deux pour cent du parc d'ambulances du secteur public (soit 407 véhicules sur 658) sont hors d'usage, la moitié d'entre elles ayant été volée, brûlée ou gravement endommagée;
- Réduction de 70 % des usines pharmaceutiques et de la production locale de médicaments;

2. Accès en toute sécurité et sans entrave aux populations en détresse

Zones d'accès difficile

- 3,5 millions de personnes en détresse se trouvaient dans des zones « d'accès difficile »;
- Pendant la période considérée, le PAM a pu atteindre 297 750 personnes dans des zones d'accès difficile, dont 62 % dans des zones non contrôlées par le Gouvernement. Pendant la période précédente, 115 500 personnes y avaient reçu une aide. Le PAM a joint au total 413 250 personnes dans ces zones depuis l'adoption de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité;
- Des denrées alimentaires ont été distribuées à 339 642 personnes (à 297 750 personnes par le PAM et 41 892 personnes par l'UNRWA; au total, 60 482 personnes sur 3,5 millions (1,7 %) se trouvant dans des zones d'accès difficile ont bénéficié d'articles non alimentaires (distribués à 59 950 personnes par le HCR et à 532 personnes par l'OIM);
- Au total, 1 730 932 personnes sur 3,5 millions (40 %) se trouvant dans les zones difficiles à atteindre ont eu accès à de l'eau potable grâce à l'UNICEF, qui a distribué des groupes électrogènes et des citernes;

Zones assiégées

- 242 000 personnes restent assiégées;
- Sur plus de 18 000 personnes bloquées dans Yarmouk, quelque 8 692 ont reçu des colis alimentaires contenant suffisamment d'articles pour nourrir une famille de quatre personnes pendant une dizaine de jours;

---

[b] Rapport du HeRAMS (outil de cartographie des ressources sanitaires) pour le quatrième trimestre 2013.

- À Douma, 15 000 personnes ont reçu des articles non alimentaires et 5 000 personnes des vivres;

Assistance transfrontalière

Turquie

- L'Organisation a été autorisée en mars par les autorités syriennes et turques à acheminer des secours de Turquie en Syrie par le point de franchissement de la frontière de Nusaybin-Qamichli. Du 21 au 26 mars, un convoi interorganisations des Nations Unies a transporté des secours alimentaires destinés à 50 000 personnes; des fournitures médicales destinées à 60 000 personnes; et des articles non alimentaires destinés à 60 000 à 160 000 personnes. L'ONU a demandé l'autorisation d'utiliser deux autres points de franchissement de la frontière, situés à Bab el-Salam et à Bab el-Haoua et contrôlés par le Gouvernement turc et diverses factions du Front islamique. Trois points restent contrôlés par l'État islamique en Iraq et au Levant;

- Par ailleurs, la valeur de l'aide humanitaire fournie par d'autres parties et d'autres voies (non commerciales) est estimée pour 2014 à environ 23 millions de dollars par mois;

Jordanie

- Les organismes des Nations Unies ont continué de transporter des secours de Jordanie en Syrie par le point de franchissement de la frontière de Nassib, malgré l'insécurité qui continue d'entraver l'acheminement direct de secours de Soueida (province de Deraa). Il s'agissait de 158 chargements d'articles non alimentaires transportés par le HCR. L'ONU a demandé l'autorisation d'emprunter deux autres points de franchissement de la frontière avec la Jordanie;

- Par ailleurs, la valeur de l'aide fournie par d'autres parties et d'autres voies une aide est estimée pour 2014 à environ 2 millions de dollars par mois;

Liban

- L'ONU a continué d'acheminer des secours du Liban en Syrie, principalement par les points de franchissement de la frontière de Masnaa et Arida. Pour 2014, 33 500 tonnes de vivres ont été transportées par le PAM;

- Par ailleurs, d'autres parties acheminent une aide en quantités relativement peu importantes par d'autres voies;

Iraq

- L'ONU a organisé une série de ponts aériens entre l'Iraq et Doubaï, notamment, et Qamichli. Elle a demandé l'ouverture du point de franchissement de la frontière de Yaroubiyé, mais la permission initialement accordée le 22 novembre a été annulée lorsque ce point est tombé sous le contrôle du Parti de l'Union démocratique (PYD). Les conditions de sécurité dans la région continuent de poser un obstacle;

Sécurité du personnel humanitaire

- Le 19 avril, l'antenne du Croissant-Rouge arabe syrien à Hama a signalé qu'une explosion avait eu lieu à un point de contrôle sur la route de Salamiyé alors que quatre camions de transporteurs privés acheminant pour l'antenne des fournitures du PAM depuis l'entrepôt de Safita, à Tartous, attendaient de franchir le barrage; les camions ont été gravement endommagés et deux chauffeurs ont été tués;
- Le 10 avril, 2 employés de l'UNRWA (un agent de l'administration scolaire et un enseignant) ont été légèrement blessés par un tir de mortier visant une école publique de Jaramana (Rif-Damas) que l'UNRWA utilise également;
- Le 9 avril, deux volontaires du Croissant-Rouge syrien ont été blessés à Homs dans un attentat à la voiture piégée;
- 25 fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan national (21 agents de l'UNRWA, 2 agents de l'OIM et 2 agents du PNUD) sont toujours détenus. Le Département de la sûreté et de la sécurité indique que trois fonctionnaires de l'UNRWA recrutés sur le plan national sont portés disparus;
- Le personnel humanitaire syrien est exposé à toutes sortes de risques : exécutions sommaires, enlèvements, arrestations, violences et actes de harcèlement, notamment;

3. Libre passage du personnel médical et des fournitures connexes

Attaques contre des installations médicales au cours de la période considérée

- Le 3 avril, des tirs de mortiers sur l'hôpital de la police à Damas ont fait des dégâts matériels;

Attaques contre le personnel médical

- Le 9 avril, deux volontaires du Croissant-Rouge syrien ont été blessés à Homs dans un attentat à la voiture piégée.

Retrait des médicaments et fournitures médicales des convois

Environ 216 015 personnes n'ont pas pu recevoir une aide médicale car les médicaments et fournitures ont été bloqués ou retirés des convois interorganisations durant la période considérée :

- **Douma (convoi du 28 mars)**. Le Ministère des affaires étrangères s'était engagé à ce que des médicaments soient transportés dans le convoi prévu à cette date, mais il a refusé, lors des négociations avec le Coordonnateur résident et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, que les médicaments ou fournitures médicales soient compris dans le convoi, alors que 15 camions de vivres et d'articles non alimentaires entraient dans Douma ce jour-là;
- **Douma (convoi du 29 mars)**. L'ONU a annulé le convoi car aucune autorisation n'avait été reçue du Ministère de la santé ou du Ministère des affaires étrangères. Ce dernier a informé l'OMS que le Ministère de la santé

mettrait au point une liste restreinte de médicaments et fournitures approuvés pour les convois des Nations Unies à destination des zones contrôlées ou assiégées par l'opposition. À ce jour, le gouvernement n'a toujours pas autorisé la distribution de ces fournitures à Douma;

- **Ghantou et Tarmala (convoi du 7 avril)**. Un fonctionnaire de la sécurité a interdit l'accès à tous les médicaments injectables du convoi alors que l'OMS avait reçu l'autorisation du Gouverneur et d'autres services de sécurité;

Campagne de vaccination contre la poliomyélite

- Il ressort du suivi de la campagne de vaccination contre la poliomyélite que le taux de couverture a été de 90 % en mars;
- Le taux de couverture vaccinale a été supérieur à 85 % dans toutes les provinces sauf deux : celle de Damas (79 %) et celle du Rif-Damas (84 %) où se situent des zones assiégées et d'accès difficile. Les régions qui ont compté le plus grand nombre d'enfants inaccessibles par la campagne de mars sont les suivantes : sud de Damas, Rif-Damas, Hassaké, Alep, Raqqah et campagne de Hama;
- Le nombre d'enfants dans les zones inaccessibles semble toutefois diminuer. Au cours de la campagne de mars, 75 315 enfants ont été immunisés dans des zones précédemment classées comme inaccessibles. Les partenaires médicaux indiquent que plus de 435 000 enfants se trouvaient dans des zones inaccessibles pendant la campagne de vaccination de janvier, contre seulement un peu plus de 104 000 pendant celle de mars (principalement dans la Ghouta orientale et la occidentale, le Rif-Damas, ainsi que certaines parties du district de Douma et quelques villages du district de Zabadani);
- Seules 55 000 doses de vaccins antipoliomyélitiques (permettant de couvrir uniquement 30 % de la population civile) sont arrivées jusqu'à Douma, au lieu des multiples doses nécessaires pour maîtriser l'épidémie;
- L'UNRWA a expédié 15 000 vaccins à Yarmouk depuis décembre 2013;
- L'obtention des habilitations de sécurité par les forces de sécurité nationales reste difficile pour les vaccinateurs de l'UNRWA malgré le suivi assuré auprès des hauts responsables et les activités de mobilisation menées par l'OMS et l'UNICEF. Les équipes mobiles du Croissant-Rouge syrien continuent de se heurter à des obstacles liés à la sécurité;

4. Entraves administratives

Autorisation des convois

- Le 27 mars, le Gouvernement a fait connaître la nouvelle procédure à suivre pour autoriser la circulation de camions non accompagnés, lesquels seraient contrôlés et « scellés » aux entrepôts au lieu d'être fouillés aux points de contrôle. Le Ministère des affaires étrangères a confirmé que les instructions concernant la nouvelle procédure et les attentes relatives à son application avaient été communiquées aux postes militaires;

Approbation des demandes d'accès aux zones difficiles à atteindre

Zones d'accès difficile

- Quatre demandes de convois dans des zones d'accès difficile ont été faites, pour Tarmala et Ghantou (province de Homs), et Sarmada et Saraqeb (province d'Edleb) au cours de la période considérée. Elles ont toutes été approuvées. Le convoi de Ghantou a été mis en attente par le Gouvernement, le 25 mars, pour des raisons de sécurité; cependant, un convoi à destination à la fois de Tarmala et de Ghantou a pu finalement partir le 8 avril;

Zones assiégées

- Cinq demandes de convoi interorganisations ont été faites pour trois localités assiégées de Douma, Moudamiyet el-Cham, Noubl et Zahra. Deux sont restées sans réponse : les trois autres ont été approuvées mais, dans un cas, le convoi n'a pas pu partir;

  – **Moudamiyet** : Deux demandes ont été soumises : un convoi a été autorisé. Ce dernier devait partir le 1er avril mais en a été empêché car le Gouverneur a indiqué au Coordonnateur des opérations humanitaires et coordonnateur résident que les conditions n'avaient pas été réunies sur le terrain pour que l'opération puisse avoir lieu. Dans le cadre des efforts menés pour que les dispositions voulues soient prises en vue d'assurer le libre accès des services humanitaires, les représentants d'organismes des Nations Unies se sont entretenus le 6 avril avec des représentants du Comité de réconciliation nationale et de l'opposition pour s'entendre sur les modalités d'acheminement de l'aide humanitaire dans la ville. Sur la base de cet accord, le Coordonnateur des opérations humanitaires et coordonnateur résident a soumis au Ministère des affaires étrangères une demande de convoi visant à distribuer entre le 14 et le 17 avril des denrées alimentaires et d'autres articles à 5 000 personnes et des médicaments à 37 000 personnes. La demande de convoi n'a pas encore été approuvée par le Ministère;

  – **Douma** : Dans le cadre d'une demande approuvée le 29 mars, une aide multisectorielle (articles non alimentaires destinés à 15 000 personnes et vivres destinés à 5 000 personnes) a été distribuée à 15 000 personnes. Un troisième convoi pour Douma a été approuvé mais retenu par l'ONU jusqu'à ce que le Gouvernement accepte qu'il transporte des médicaments;

  – **Noubl et Zahra** : Deux demandes de convoi ont été faites. L'une a été approuvée le 4 avril mais les négociations se poursuivent avec les groupes armés. La deuxième, concernant un convoi du 7 au 12 avril, est restée sans réponse, dans l'attente des négociations avec les groupes armés de l'opposition;

  – **Yarmouk** : Sur plus de 18 000 personnes se trouvant dans la ville assiégée, 8 692 ont reçu des colis alimentaires contenant suffisamment d'articles pour nourrir une famille de quatre personnes pendant une dizaine de jours. Il n'a été possible de rejoindre la ville qu'à sept occasions au cours de la période considérée;

Interlocuteurs habilités

- Gouvernement syrien : Le groupe de travail établi par le Gouvernement syrien à la suite de l'adoption de la résolution 2139 (2014) ne comprend pas encore de responsables des questions de sécurité. Des réunions périodiques ont lieu entre le Ministère des affaires étrangères et le Coordonnateur des opérations humanitaires au niveau décisionnel approprié;

- Le caractère fragmenté de l'opposition permet difficilement d'avoir un interlocuteur clairement défini pour les groupes d'opposition armés. Les interlocuteurs varient selon les localités dont l'accès est négocié;

Visas

- Du 22 mars au 21 avril, 31 demandes de nouveaux visas ou demandes de renouvellement ont été soumises pour le personnel des Nations Unies; 16 ont été approuvées et 15 sont en attente, dont deux émanant du Département de la sûreté et de la sécurité. Par ailleurs, 13 demandes de nouveaux visas ou de renouvellement présentées avant la période considérée ont été approuvées;

- Du 22 mars au 10 avril, 5 nouvelles demandes de visa pour des ONG internationales ont été présentées, dont 4 ont été acceptées, pour Action contre la faim (ACF), le Conseil danois pour les réfugiés et le Gruppo di volontariato civile (GVC); 3 demandes présentées pour la mission du bureau régional du Comité danois pour les réfugiés ont été annulées car le Croissant-Rouge syrien a fait savoir officieusement qu'il y avait peu de chance qu'elles soient acceptées. Ce qui fait qu'au 21 avril 16 demandes de visas étaient en attente pour des ONG internationales;

Plateformes humanitaires

- Aucune nouvelle demande de plateforme humanitaire n'a été faite au cours de la période considérée;

- Des plateformes sont actuellement mises en place à Alep et à Qamichli;

Opérations de dédouanement

- Le Gouvernement a autorisé l'importation et accordé une licence d'exploitation du matériel de télécommunication du HCR. Le 2 avril, le Gouvernement a donné son accord pour que la licence d'exploitation d'un microterminal VSAT accordée pour Alep soit utilisée à Qamichli;

ONG internationales partenaires

- Aucune nouvelle organisation non gouvernementale internationale n'a demandé à opérer en Syrie au cours de la période considérée; le nombre d'ONG internationales autorisées à travailler dans le pays continue de s'établir à 18;

ONG nationales partenaires

- Au total, 5 nouvelles organisations non gouvernementales nationales ont été autorisées durant la période considérée et des antennes supplémentaires ont été autorisées dans les provinces d'Alep et de Hassaké. Il y a désormais 14 ONG

nationales autorisées à travailler à Alep, 14 à Hassaké, 8 à Deir el-Zor, 6 dans la province du Rif-Damas et 4 à Deraa;

- 82 ONG nationales sont autorisées à opérer à partir de leurs 139 antennes dans le pays. Le 7 avril, le Ministère de l'agriculture a autorisé pour la première fois l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à coopérer avec une organisation de la société civile pour la distribution de semences à Raqqah;

5. Financement

- Un financement d'un montant de 606,5 millions de dollars a été enregistré au cours de la période considérée. Sur ce total, 178,3 millions de dollars étaient destinés à des activités menées à l'intérieur du pays et 428,2 millions de dollars à l'aide apportée aux Syriens réfugiés dans les pays voisins;
- Au cours de la période, le Koweït s'est engagé à verser 300 millions de dollars et les Émirats arabes unis à verser 60 millions de dollars;
- Au 21 avril, le montant du financement reçu au titre du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie (SHARP) et du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens s'établissait à 22 % du montant total prévu (soit 1,4 million de dollars reçus sur 6,5 millions de dollars demandés);

6. Aperçu de l'action humanitaire des Nations Unies

Aide alimentaire

- Des vivres ont été expédiés à l'intention de 4,1 millions de personnes dans l'ensemble des 14 provinces en mars, soit une augmentation de 11 % par rapport à février;
- Depuis le 22 février, le PAM a expédié des vivres destinés à 413 250 personnes dans des zones d'accès difficile – dont 81 % dans des zones contrôlées par l'opposition ou contestées. Au cours de la période considérée, du 22 mars au 14 avril, 297 750 personnes ont bénéficié de ces vivres, dont 62 % se trouvaient dans des zones contrôlées par l'opposition ou contestées;
- Depuis février, le nombre de points de distribution finale établis par le PAM est passé de 35 à 68 dans les zones contrôlées par l'opposition. Actuellement, le PAM et ses partenaires gèrent plus de 260 points de destination finale dans le pays;
- Des négociations menées localement ont permis d'accéder à de nouvelles zones dans les provinces du Rif-Damas, de Raqqah, de Deir el-Zor et de Deraa dans le cadre des distributions organisées régulièrement par le PAM; 185 250 personnes ont ainsi pu bénéficier d'une aide alimentaire;
- Grâce aux repas prêts à la consommation qu'il avait expédiés au préalable dans ses antennes, le PAM a rapidement pu aider plus de 19 800 personnes brusquement déplacées, en distribuant 3 965 rations de mars à avril dans les provinces de Rif-Damas, de Homs, de Tartous, d'Alep, de Quneitra, de Hama, d'Edleb et de Damas. Par la suite, les bénéficiaires ont reçu des rations familiales régulières dès qu'ils ont été réinstallés dans de nouvelles régions;

- Les convois interorganisations organisés durant la période considérée ont permis au PAM de distribuer une aide alimentaire vitale à l'intention de 112 500 personnes dans les provinces du Rif-Damas, de Hassaké, d'Edleb et de Homs;
- Pour assurer la distribution périodique de 850 000 rations familiales par mois, le PAM a dû demander des lettres de recommandations pour chaque chargement quittant ses entrepôts de Damas, Tartous ou Lattaquié. Grâce à l'approbation de 3 000 demandes par les autorités en mars, le PAM a pu expédier 820 000 rations familiales pour un nombre record de 4,1 millions de personnes dans le pays;
- Il a été possible de distribuer des produits alimentaires dans le cadre de programmes organisés régulièrement dans toute la province de Deraa, à l'intention de 150 985 personnes, en mars;

Secours essentiels et articles non alimentaires

- Le HCR exécute son programme ordinaire à travers les lignes de conflit. Entre le 25 mars et le 1er avril, 327 camions transportant 14 967 mètres cubes (ou 7 120 tonnes) de secours essentiels ont distribué à 155 540 personnes. Des partenaires d'exécution du HRC ont pu joindre pour la première fois Karak et Mourabé (province de Deraa) et distribuer des articles à 7 500 personnes. Le Haut-Commissariat a fourni une assistance à 60 482 personnes dans 13 des 262 zones d'accès difficile. Trois zones ont été atteintes par des convois interorganisations, les autres dans le cadre du programme ordinaire. Cependant, 35 de ces 262 zones n'ont pu être touchées, en raison essentiellement de l'insécurité ou de l'absence d'autorisations. Au 8 avril, plus de 1,5 million de personnes ont reçu des articles de première nécessité en 2014 dans 13 des 14 provinces syriennes;
- L'OIM a aidé 34 314 personnes, se trouvant dans des zones contrôlées par le gouvernement pour la plupart d'entre elles (32 260 personnes), ou bien dans des zones de conflit ou contrôlées par l'opposition (542 personnes), des zones contestées (1 170 personnes) et des camps de personnes déplacées, notamment, (342 personnes). L'OIM a demandé l'accès à 16 des 262 zones difficiles à atteindre. La permission de distribuer des articles non alimentaires à 88 000 personnes déplacées ou touchées par le conflit dans 14 localités de la province d'Hassaké, demandée dans une note verbale du 24 mars 2014, n'a pas encore été approuvée. L'OIM a distribué des articles non alimentaires dans un lieu d'accès difficile, Karak (province de Deraa), à 532 personnes, y compris des couches. Au cours de la période considérée, des nouvelles demandes d'acheminement de secours humanitaires dans deux zones d'accès non difficile ont été présentées, pour Chams et Massaken el-Edikhar (province de Homs). Elles n'ont pas encore été approuvées;
- La FAO a distribué des intrants agricoles à plus de 10 700 bénéficiaires dans les régions de Homs, de l'ouest de la province d'Alep et du Rif-Damas, y compris certaines zones d'accès difficiles, dans le cadre des activités ordinaires de programme;

Santé

- L'OMS a été la première organisation à atteindre la ville d'Abou Kamal contrôlée par l'opposition, dans la province de Deir el-Zor, pendant la période considérée, et y a distribué des médicaments et des fournitures médicales à plus de 113 000 personnes;

- Depuis le mois de mars, l'OMS est venue en aide à 1,5 million de personnes, en distribuant des médicaments et des fournitures médicales et chirurgicales, y compris 445 710 personnes se trouvant dans des zones d'accès difficile et contestées, et à 408 470 Syriens des zones contrôlées par l'opposition dans les provinces de Deir el-Zor, d'Edleb et de Raqqah;

Eau, assainissement et hygiène

- L'UNICEF a contribué à renforcer l'accès à l'eau potable à Afrin, dans les quartiers ouest d'Alep (province d'Alep), à Rastan et à Talbissé (province de Homs), et à Taybet el-Imam, Souran et Tell Haouach (province de Hama), en distribuant des groupes électrogènes et des citernes, à l'intention de plus de 1,7 million de personnes vivant dans ces provinces. En particulier, dans le cadre de son programme ordinaire, le Fonds a contribué à la prestation de services essentiels (approvisionnement en eau, hygiène et assainissement, santé et éducation) dans 14 lieux d'accès difficile, dont 4 situés dans la province de Homs (Talbissé, Tarmala, Waer et Roustan), 3 dans la province de Hama (Souran, Taybet el-Imam et Treimsé), 3 dans la province d'Alep (Afrin, El-Bab et les quartiers est de la ville d'Alep), 2 dans la province de Hassaké (ville de Hassaké et Qamichli), 1 dans la province de Raqaa (ville de Raqqah) et 1 dans la province de Deir el-Zor (ville de Deir el-Zor);

- En outre, l'UNICEF a fourni à 12 000 élèves des installations sanitaires améliorées à Hassaké, en partenariat avec l'ACF. En coopération avec une ONG locale, il a apporté une aide à 1 250 personnes déplacées à Raqqah;

- Pendant la période considérée, l'UNICEF a distribué 460 000 litres de chlorure de sodium aux autorités compétentes afin de purifier l'eau fournie par les services publics dans 11 provinces. Cette opération a permis à 1,7 million de personnes vivant dans ces régions d'avoir accès à de l'eau salubre. Des distributions ont eu lieu dans les provinces de Tartous, de Lattaquié, de Rif-Damas, d'Alep, de Hama, de Deraa, de Quneitra, de Raqqah, de Deir el-Zor, de Soueida et d'Edleb;

- L'UNICEF et ses partenaires ont aidé 54 770 écoliers en renforçant leur accès à l'éducation dans 9 zones d'accès difficile;

Éducation

- Dans le cadre de son programme ordinaire, l'UNICEF a eu accès à 9 lieux difficile à atteindre et fourni des services d'éducation à 54 770 enfants;

- Grâce aux efforts de sensibilisation déployés par le Directeur général de l'UNICEF au cours de son déplacement à Homs les 12 et 13 mars, le Gouverneur et les services de sécurité compétents ont autorisé le Fonds à livrer et installer 13 salles de classe préfabriquées à Waer, localité difficile d'accès comptant un grand nombre de personnes déplacées et très peu de salles

de classe car la plupart des écoles servent d'abris. Chaque unité préfabriquée pourra accueillir une quarantaine d'élèves. Les nouvelles classes sont en cours d'installation;

- Par ailleurs, l'UNICEF poursuit à Waer, avec ses partenaires locaux, une intervention d'urgence intégrée dans les domaines de l'éducation, de l'aide psychosociale, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et de la nutrition, à l'intention de 11 000 personnes déplacées et des populations qui les accueillent;

- En coopération avec le Croissant-Rouge syrien et d'autres ONG locales, l'UNICEF continue d'appuyer l'organisation de cours de rattrapage et la distribution de fournitures scolaires destinés plus de 30 000 enfants à Rastan, Talbissé, et Waer dans la province de Homs (tous ces lieux étant contrôlés par des groupes d'opposition armés). La distribution de fournitures scolaires a commencé à Hassaké et Qamichli durant la période considérée, à l'intention de 25 000 écoliers. Jusqu'à présent, 5 016 élèves de 58 établissements de Qamichli ont reçu des cartables.

Réfugiés palestiniens

Au cours de la période considérée, l'UNRWA a fourni dans le cadre de son programme ordinaire l'assistance et les services suivants :

- Aide pécuniaire en espèces à 126 169 personnes, pour une valeur totale de 8 074 816 dollars;

- Aide alimentaire à l'intention de 148 184 personnes;

- Consultations médicales à l'intention de 75 156 personnes;

- Services d'enseignement primaire à l'intention de 33 511 enfants;

- Services d'enseignement professionnel à l'intention de 1 123 personnes;

- Sur les 262 zones assiégées et difficiles d'accès, 10 sont des camps de réfugiés palestiniens (établis de façon officielle ou informelle), 3 ont pu être atteintes (1 par un convoi interorganisations, 2 dans le cadre d'activités de programme ordinaires, avec la distribution de vivres à 41 892 personnes au total dans les zones d'accès difficile), 3 sont dépeuplées, et 3 n'étaient pas accessibles pour des raisons de sécurité; tandis que 1 demande d'acheminement d'une assistance est restée sans réponse;

- L'UNRWA continue d'assurer l'hébergement de près de 14 000 civils dans des installations lui appartenant ou gérées par elle à travers toute la Syrie;

- Outre une aide humanitaire, l'UNRWA continue de fournir des services de santé et d'éducation et des services sociaux à environ 500 000 réfugiés palestiniens en Syrie, par l'intermédiaire de ses bureaux et opérations dans les provinces de Damas, de Alep, de Deraa, de Homs, de Hama, de Lattaquié, de Soueida et de Tartous;